

DEMANDE D'APPELLATION

Professionnel du Gaz Maintenance
DOSSIER D'ENTREPRISE
2019



Chambre Syndicale des Artisans du Bâtiment

Les Bureaux du Lac
12 av. Chavailles - Bât 5 - 1^{er} étage
33525 BRUGES CEDEX

1. INFORMATIONS SUR LE CHEF D'ENTREPRISE

Nom Prénom : Né(e) le :
Titres professionnels : Diplômes :

2. INFORMATIONS SUR L'ENTREPRISE

Référence entreprise : Date de création :
Dénomination ou raison sociale : N° RM ou RC :
Forme juridique : Code NAF :
Adresse : N° de SIRET :
N° URSSAF :
Téléphone : N° Caisse Congés Payés :
Portable : Nombre de salarié(s) :
Télécopie : e_mail :
Site Internet :

Assurance couvrant l'activité de Plombier-Chauffagiste :

Responsabilité civile générale : Compagnie :
N° de police :

Nombre de techniciens intervenant dans le domaine de la maintenance individuelle gaz :

3. ENGAGEMENTS APPELLATION PROFESSIONNEL DU GAZ MAINTENANCE

Je soussigné m'engage sur l'honneur à respecter les termes de la Convention Nationale PG Maintenance du 22 septembre 2017 dont j'ai pris connaissance auprès de l'Organisation professionnelle :

- Assurer un accueil téléphonique personnalisé
- Réaliser un questionnaire téléphonique, si nécessaire
- Respecter les rendez-vous dans les conditions contractuelles souscrites avec l'entreprise
- Etablir un devis pour toute prestation (selon réglementation en vigueur)
- Rappeler l'obligation réglementaire de faire entretenir sa chaudière annuellement
- Sensibiliser aux consignes de sécurité
- Sensibiliser aux économies d'énergies
- Sensibiliser à la notion de protection de l'environnement
- Détenir du matériel nécessaire à la bonne réalisation des prestations réalisées
- Etre techniquement compétent
- Assurer la qualité de la prestation et expliquer l'intervention réalisée
- Etablir un bon d'intervention complet
- Respecter le référentiel PG Maintenance
- Etablir, délivrer et conserver les attestations d'entretien

J'autorise l'utilisation des informations données dans ce document pour constituer les listes informatiques notamment pour les fichiers et les sites Internet de la CAPEB et d'Habit+
Droit d'accès et de rectification suivant la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978.

4. INFORMATIONS SUR LE(S) RESPONSABLE(S) GAZ MAINTENANCE

Nom-Prénom	Référence	Organisme de contrôle	Date d'obtention du test	Date d'habilitation
1.				
2.				
3.				
4.				
5.				
6.				

Je soussigné déclare exactes et sincères les énonciations figurant sur la présente demande d'appellation constitutive du dossier d'entreprise.

Cachet de l'entreprise

A le
Signature du Chef d'entreprise

En application du paragraphe 3.1 de la Convention Nationale PG Maintenance du 22 septembre 2017, il est rappelé que l'appellation Professionnel du Gaz Maintenance est valable pour l'année de son millésime et que son renouvellement s'effectue par demande de l'entreprise auprès de l'Organisation Professionnelle qui a délivré l'appellation, accompagnée d'une pièce attestant que le Responsable Gaz Maintenance fait toujours partie de la société. La validité de l'habilitation du Responsable Gaz Maintenance est de 3 ans à compter de la première date d'obtention.

(A retourner à l'Organisation professionnelle départementale avec les justificatifs et attestations nécessaires)

CAPEB - Convention PG Maintenance du 22/09/2017